

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 4 : 1918) du

**JEUDI 31 OCTOBRE 1918**

Les activistes font leurs adieux au public bruxellois. On a affiché aujourd'hui une proclamation flamande dont voici la traduction :

*L'indépendance de la Belgique va être rétablie.  
Tous les vrais Flamands veulent  
« Une Flandre libre dans une libre Belgique ».*

*Ils restent ainsi fidèles à la ligne de conduite suivie par le mouvement flamand avant la guerre depuis quatre-vingts ans.*

*En effet, le programme flamand revendique principalement l'application au bénéfice de la Flandre du principe, universellement admis, de l'autonomie des nationalités.*

*Ce principe, qui doit donner une paix durable, est reconnu formellement par le président Wilson, dans le quatrième article de son message au Congrès du **12** février 1918 (**Note**). Il est libellé comme suit :*

*« Il faut qu'il soit donné entière satisfaction à toutes les aspirations nationales clairement circonscrites, sans que puissent être créées de nouvelles causes de querelles ou de dissensions, de nature à troubler, dans un avenir prochain, la paix de l'Europe et du monde entier ».*

Dans son dernier discours du 27 septembre 1918, le président Wilson met une fois encore en évidence le fait qu'une justice impartiale ne saurait tolérer ni distinction, ni traitement de faveur, ni sanction à deux poids et deux mesures.

Le droit des Flamands peut-il donc lui être moins sacré que celui des Polonais, des Tchèques et Slovaques ?

Ce fut le représentant wallon Jules Destrée, depuis lors ministre plénipotentiaire belge, qui confirma, par sa « *lettre au Roi* » (1912), qu'il existe deux nationalités en Belgique. Dans cette lettre, il disait entre autres : « *Sire, Vous réglez sur deux peuples : il y a en Belgique des Wallons et des Flamands* ».

Et le Roi, dans son appel au peuple, lors de la déclaration de la guerre, ne s'est-il pas lui-même adressé aux Flamands et aux Wallons comme à deux peuples distincts et d'égale valeur ?

Paix intérieure et justice pour chaque citoyen ne sont possibles que s'il est garanti aux deux peuples qui habitent la Belgique l'autonomie au moyen d'un pouvoir législatif distinct, avec administration propre et justice propre.

Avant et pendant la guerre, le mouvement flamand a posé les assises sur lesquelles il faudra continuer à construire.

Le rétablissement d'un système centralisateur opprimerait encore une fois la Flandre, au nom d'une funeste « *unité* ». Flamands et Wallons, en respectant mutuellement leur vie nationale, trouveront leur place dans la confédération des peuples ; ainsi naîtra une véritable UNITE.

Flamands! Oubliez comme nous, à cette heure

solennelle, tout ce qui nous divise. Songez à ce qui nous unit :

L'AMOUR POUR LA PATRIE !

Par ordre, pour le ***Raad van Vlaanderen*** :

La Commission des fondés de Pouvoirs, Le Président : Prof. Dr. J. De Decker.

Les Membres : Dr A. De Pla ; Prof. Dr A. Martens ; L. Meert ; Ing. N. Mommaerts ; Mr H. Plancquaert ; Prof. ing. E. Van den Berghe; Mr E. Ver Hees. »

La proclamation n'est pas fière. Où est l'arrogance d'antan ? Il n'est plus question de créer un Etat de Flandre ; il n'y a plus de critiques à l'adresse du gouvernement du Havre ; les misérables se remettent à parler de la Belgique comme s'ils y étaient attachés, et ils osent même prononcer les mots de « *patrie* », « *d'amour de la patrie !* » Ils finissent en se déguisant. Ils, disparaissent, moralement comme matériellement, en rasant les murs.

Où vont-ils ? Tout un lot à Düsseldorf, paraît-il. Il y aura là une colonie d'ex-activistes. La Hollande et la Suisse, qu'un certain nombre d'entre eux eussent préférées, ont refusé de les recevoir en bloc ; ces deux pays n'ont autorisé que des arrivées individuelles.

Les fonctionnaires et employés des ministères flamands sont congédiés, comme l'ont déjà été ceux des ministères wallons, depuis quinze jours ; ils reçoivent trois mois d'appointements, plus, pour

certain, des indemnités extraordinaires ; il a paru au **Bulletin des lois** d'hier un décret qui contient d'amusants euphémismes : il y est dit que « *eu égard aux événements militaires* », les chefs de l'administration flamande et de l'administration wallonne sont autorisés à accorder aux fonctionnaires et employés un « *congé extraordinaire de trois mois* ».

La lettre suivante peut être considérée comme le point final de l'histoire germano-activiste. Le hasard, qui fut parfois malicieux, l'a fait tomber aux mains d'un Anversois qui me la communique. Elle est datée de Düsseldorf, 17 octobre 1918, et est adressée par un herr Stutz, secrétaire de la «*Deutsche-Flämische Gesellschaft*» (**Note**) de Düsseldorf, à un herr Gaster (**Note**), à Anvers :

Monsieur le Directeur Dr Gaster, Anvers.

Très honoré Directeur,

J'ai l'avantage de vous accuser réception de vos deux lettres des 12 et 15 octobre. Dr Quadt arrivera dans quelques jours à Anvers et apportera alors les 586 marks.

Pour ce qui concerne le logement des Flamands en Allemagne, nous avons déjà reçu une communication du chef de la « *Verwaltung* » ainsi que du président de la « *Zivilverwaltung* », concernant la Flandre occidentale.

Il est question de plusieurs centaines de Flamands et d'un certain nombre de meneurs. Ces derniers, avec leur famille, sont environ 500 personnes.

Il va de soi que nous sommes prêts à faire tout ce

qui est possible en faveur de ces pauvres gens qui doivent quitter leur patrie.

Nous avons cependant demandé au chef de la « *Verwaltung* » s'il est bien à conseiller de faire venir ensemble en Allemagne les meneurs du mouvement flamand. Vous savez que l'on reproche à ces messieurs d'être vendus à l'Allemagne. Ce reproche, on pourra le faire à l'avenir, et non sans raison, avec encore plus d'énergie. Ces Flamands brisent ainsi tout lien avec leur patrie, tandis que, s'ils sont en Hollande, ils pourront beaucoup plus facilement arriver à un accord avec les Flamands qui viendront au pouvoir, sans oublier que notre propagande allemande, qui devra en toute circonstance être continuée après la guerre, pourrait se heurter à l'avenir à des difficultés. Dans ces circonstances, il vaudrait mieux qu'un grand nombre des meneurs flamandants, et, en particulier, ceux qui ont eu un emploi officiel dans le mouvement flamand, se rendissent en Hollande et y attendissent les événements.

Le plus facile sera naturellement d'héberger des ouvriers en Allemagne ainsi que les médecins.

La chose est plus difficile pour des professeurs et des instituteurs en chef. Veuillez me faire savoir par retour ce que vous en pensez. Sur la proposition du « *Verwaltungschef* », M. Gerstenhauer viendra ici accompagné d'une délégation pour nous aider à secourir les Flamands. Il y aura de grandes difficultés pour leur donner un abri, surtout dans l'Ouest ; ici aussi il y a pénurie d'habitations, tout étant retenu pour les troupes que l'on attend.

Nous nous trouverons devant de grosses difficultés pour loger tant de Flamands.

J'apprends avec beaucoup de joie que vous resterez à votre poste afin de défendre les intérêts allemands. Vous aurez sous peu de très sombres jours à traverser, mais il arrivera certainement des temps meilleurs.

Arrive ce qui voudra, je vous en prie, tenez-moi au courant de ce qui se passe en Flandre. Dois-je, dans les circonstances actuelles, vous envoyer les trois fardes ?

Du professeur De Vreese (**Note**) j'ai reçu la confirmation qu'il adhère à la proposition, et ceci est probablement la réponse à ma demande d'il y a quelques mois.

J'ai pris note que vous n'avez pas encore de nouvelles de M. Dosfel (**Note**) et de Madame V. Riepenhausen. Celle-ci doit dans tous les cas faire quelque chose pour la cause flamande.

L'argent de la « *Kante Centrale* » (l'office de la dentelle) doit en premier lieu servir aux Flamands qui quittent maintenant leur pays.

J'insiste pour que vous alliez trouver Madame V. Riepenhausen à Bruxelles et lui fassiez connaître à ce sujet notre opinion.

Stutz  
Secrétaire général

### Notes de Bernard GOORDEN.

Voyez la retranscription des « *Conditions de paix de M. Wilson / Déclarations au Congrès du 11 février 1918* » extrait du volume 35 (du 18 septembre au 20 octobre 1918), à la page 74, des ***Avis, proclamations & nouvelles de guerre allemands publiés en Belgique pendant***

***l'occupation***, également sous-titrés ***Un souvenir historique*** (1914-1918 ; Ixelles-Bruxelles ; éditions Brian Hill) :

<https://www.idesetautres.be/upload/19180211%20CONDITIONS%20PAIX%20PRESIDENT%20WILSON%20DECLARATIONS%20CONGRES%20AVIS%20ALLEMANDS%20BELGIQUE%20BRIAN%20HILL%2035%20p74.pdf>

Voyez la retranscription des « *Conditions de paix de M. Wilson / Discours de New York du 27 septembre 1918* », extraites du volume 35 (du 18 septembre au 20 octobre 1918), aux pages 74-75, des ***Avis, proclamations & nouvelles de guerre allemands publiés en Belgique pendant l'occupation***, également sous-titrés ***Un souvenir historique*** (1914-1918 ; Ixelles-Bruxelles ; éditions Brian Hill) :

<https://www.idesetautres.be/upload/19180927%20CONDITIONS%20PAIX%20PRESIDENT%20WILSON%20DISCOURS%20NEW%20YORK%20AVIS%20ALLEMANDS%20BELGIQUE%20BRIAN%20HILL%2035%20pp74-75.pdf>

Le Docteur **Gaster** est mentionné dans le chapitre 2 (*“In Duitschland”* ; p. 222) de la « *Derde deel* » (« *Sedert den Wapenstilstand* ») van Jacques-Armand Wullus-**RUDIGER**, ***Flamenpolitik. Het Duitsch annexionisme in België en het aktivistisch landverraad in hun waar daglicht*** (Aan de hand van dokumenten van de « *Politieke Afdeeling* » van het Generaal-Goevernement, van

het Groot Duitsch Hoofdkwartier en van het IV<sup>e</sup> Deutsche Leger ; Brussel, Rossel, 1922. VIII-272 bladzijden).

<http://www.idesetautres.be/upload/RUDIGER%20N%20FLAMENPOLITIK%203%20HOOFDSTUKKE%20N%201-2.pdf>

Afbeeldingen : « Brief van graaf Reventlow van 4 mei 1921 » (N°54, blzd. 217, zonder nummer) ; « **Vlamenland** » (Nr 29, Februar 1921), organ der “*Deutsch-Flämische Gesellschaft*”, tekening van den huidige voorzitter, general W. von Unger » (N°53, blzd. 220, z. n.) ; lidkaart der “Deutsch-Flämische Gesellschaft” » (N°52, blzd. 221).

Algemeen inhoudstafel van het boek / Table générale des matières du livre :

<http://www.idesetautres.be/upload/RUDIGER%20FLAMENPOLITIK%20TABLE%20MATIERES%20IN%20HOUDSTAFEL.pdf>

Tables des matières de Wullus-**RUDIGER**, Jacques-Armand ; **Flamenpolitik. Suprême espoir allemand de domination en Belgique** (D'après des documents de la «Section Politique» du Gouvernement Général, du Grand Quartier Général allemand et de la IV<sup>ème</sup> Armée allemande); Bruxelles, Edité par Rossel pour **Le Journal des Combattants** ; sans date (vers 1921), IV-404-VIII pages. (Format 23,5 x 16 cm et 40 pages d'illustrations n/b en fin de volume).

<http://www.idesetautres.be/upload/RUDIGER%20FLAMENPOLITIK%20TABLE%20MATIERES%20IN%20HOUDSTAFEL.pdf>

Voyez aussi « *Cyriel Rousseu, délégué du Conseil du Flandre auprès des prisonniers et employé de la « Deutsch-Flämische Gesellschaft » de Düsseldorf* », aux pages 53-59 de « *Dans les camps de prisonniers en Allemagne* » ou « *première partie* » de **RUDIGER**, **Un livre noir de la trahison activiste** ; (Bruxelles, « *Le journal des combattants* », s. d. (1920), **168** pages + **4 pages hors texte** entre pp. 104-105) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RUDIGER%20LIVRE%20NOIR%20TRAHISON%20ACTIVISTE%2001%20pp53-59%201920.pdf>

On y reproduit notamment les documents suivants : rapport du 16 octobre 1917 / 19171016 (signé CUNO ; objet : collaboration Altengrabow-Göttingen ; page 53) ; lettre (version en 2 langues) de Cyriel Rousseu du 9 novembre 1917 / 19171109 (Göttingen ; pages 53-54) ; rapport (allemand) du 20 novembre 1917 / 19171120 relatif à la visite de Cyriel Rousseu des 12-14 novembre 1917 au camp d'Altengrabow (Göttingen; pages 55-58) ; lettre du 12 décembre 1917 / 19171212 (signée RIEDEL ; Göttingen ; page 58) ; rapport du 22 janvier 1918 / 19180122 (signé FREYTAG ; Altengrabow ; pages 58-59).

Voyez aussi mentions de la « *Deutsch-Flämische Gesellschaft* » (pages 33 et 37) dans « *Un*

*entretien en matières flamandes au Ministère de la guerre allemand* », aux pages 32-38 de « *Dans les camps de prisonniers en Allemagne* » ou « *première partie* » de RUDIGER, ***Un livre noir de la trahison activiste*** ; (Bruxelles, « *Le journal des combattants* », s. d. (1920), 168 pages + 4 pages hors texte entre pp. 104-105).

<http://www.idesetautres.be/upload/RUDIGER%20LIVRE%20NOIR%20TRAHISON%20ACTIVISTE%2001%20pp32-38%201920.pdf>

On y reproduit notamment les documents suivants : Note sur l'entretien qui eut lieu le 6 août 1917 (19170806) avec le Unterkunfst-Departement Abteilung U.K. Major Würtz (pages 32-34), lettre du 31 août 1917 / 19170831 (Kriegsministerium, signée WÜRTZ ; objet : prisonniers de guerre flamands ; page 35), résultat de l'entretien avec les « Flamenoffiziere » le 6 août 1917 / 19170806 (pages 35-36), rapport du 14 août 1917 / 19170814 (signé CUNO ; objet : entretien avec les « Flamenoffiziere » ; pages 36-37), lettre du 30 août 1917 / 19170830 (Kriegsministerium, signée WÜRTZ ; objet : entretien avec les « Flamenoffiziere » ; page 38).

Le seul Dr Jur. (avocat) Lodewijk **Dosfel** (publiant notamment, en novembre 1917, le ***Katholiek Aktivistisch Verweerschrift*** ; voir page 206 ; écrivain pour de *Oud-Hoogstudentenbond van Oost-Vlaanderen* à Termonde / Dendermonde, voir page 421) est mentionné par Arthur L.

**Faingnaerts** dans *Verraad of zelfverdediging ? (Bijdragen tot de geschiedenis van den strijd voor de zelfstandigheid van Vlaanderen tijdens den oorlog van 1914-18* ; Kapellen, Noorderklok ; 1932, 863 pages) aux pages 129, 206, 338, 357, 359, 360, 390, 421, 427, 429, 449, 469, 514, 517, 668, 771, 774, 778, 783.

**e-book** vendu par la **Heruitgeverij** : <http://www.heruitgeverij.be>

(Lodewijk) **DOSFEL** est brièvement mentionné par Jos **MONBALLYU** à la page 73 (notes 237 et 239) de *Slechte Belgen ! De repressie van het incivisme na de Eerste Wereldoorlog door het Hof van Assisen van Brabant (1919-1927)* ; Bruxelles, Archives générales du Royaume 2011, 256 p. (pourvu d'une bibliographie et d'un index ; série *Études sur la Première Guerre mondiale* n°19, publ. n°5048 ; 11 € en version papier ou 4,99 € en **pdf** via l'ebookshop : [http://bebooks.be/fr/home?id\\_seller=9](http://bebooks.be/fr/home?id_seller=9)

Willem **De VREESE** est mentionné par Jos **MONBALLYU** dans *Slechte Belgen ! De repressie van het incivisme na de Eerste Wereldoorlog door het Hof van Assisen van Brabant (1919-1927)* ; Bruxelles, Archives générales du Royaume 2011, 256 p. (pourvu d'une bibliographie et d'un index ; série *Études sur la Première Guerre mondiale* n°19, publ. n°5048 ; 11 € en version papier ou 4,99 € en **pdf** via

l'ebookshop :

[http://bebooks.be/fr/home?id\\_seller=9](http://bebooks.be/fr/home?id_seller=9)

Willem **De VREESE** (condamné à mort le 17/4/1920) : pages 47bis (légende illustration), 49 (note 114), 57 (note 152), 59 (note 169), 65, 81 (note 257), 188 (note 489), 193, 217.

Il est mentionné par Arthur L. **Faingnaerts** dans ***Verraad of zelfverdediging ? Bijdragen tot de geschiedenis van den strijd voor de zelfstandigheid van Vlaanderen tijdens den oorlog van 1914-18*** (Kapellen, Noorderklok ; 1932, 863 p.) **e-book** vendu par la **Heruitgeverij** :

<http://www.heruitgeverij.be/titels.htm>

Willem **De VREESE** : pages 97, 103, 209, 244, 283, 356, 357, 390, 503, 507, 529, 558, 563, 611, 617, 664, 672, 683, 684, 700, 702, 704, 706, 715, 720, 725, 735, 764, 800, 806, 823, 824, 829, 830, 831, 842, 868, 871, 872